

1% artistique

Appel à candidatures

**CONCEPTION, REALISATION ET INSTALLATION
D'UNE OEUVRE D'ART AU TITRE DU 1% ARTISTIQUE**

COLLEGE INTERCOMMUNAL DE DRANCY/LA COURNEUVE

Organisme passant la commande :

ADN93

agissant pour le compte du

Département de la Seine-Saint-Denis

Hôtel du Département

93006 Bobigny cedex

Contexte de la commande :

Le Département connaît depuis plusieurs années une importante augmentation des effectifs des collèges, dans un contexte d'importantes mutations démographiques et économiques. Aussi, afin de pallier cette situation et de remédier par ailleurs au vieillissement de son patrimoine, le Département a décidé de lancer une vaste opération de modernisation de ses collèges.

Ainsi l'assemblée départementale a adopté le 27 novembre 2014 le Plan Ambition Collèges d'un montant de 640 millions d'euros sur 5 ans (2015-2020), qui a pour objectifs de rénover et de moderniser les établissements du Département, ainsi que de répondre à la croissance démographique constante.

Il se décline en quatre points :

- Un plan global de rénovation-modernisation de 80 collèges.
- Un programme de constructions neuves : douze opérations de collèges construits ou reconstruits (dont un comprenant un internat) et un internat indépendant.
- La poursuite du déploiement du plan numérique.
- La création ou l'aménagement d'équipements sportifs.

Ces opérations permettront d'offrir aux élèves des conditions de travail optimales pour contribuer à leur réussite scolaire et d'assurer la qualité du service public de l'éducation.

Parmi ces opérations, 6 seront réalisées dans le cadre de deux contrats de Partenariat. Le contrat de Partenariat portant sur la conception, la construction, la maintenance et le financement de trois collèges situés à Aubervilliers, Drancy et Noisy-le-Sec a été conclu avec ADN93 le 13 Juillet 2017. C'est dans ce dernier cadre que se déroule la présente consultation, portant sur le collège intercommunal de Drancy/La Courneuve.

Objet de la commande :

Conception, réalisation et installation d'une œuvre d'art au titre du 1% artistique au collège intercommunal de Drancy/La Courneuve, Seine-Saint-Denis.

Compte tenu du sureffectif des établissements scolaires existants dans la ville de Drancy et de La Courneuve, la construction d'un nouveau collège intercommunal s'avère incontournable.

Ce nouveau collège intercommunal vient s'implanter rue Julian Grimau à Drancy.

Le programme de construction du collège prévoit la réalisation de :

- Un collège de 700 élèves
- Des espaces partagés intégrant :
 - ✓ Une salle polyvalente
 - ✓ Une salle d'exposition
 - ✓ Un plateau sportif extérieur, composé de pistes de course et de saut en longueur
 - ✓ Une salle de sport intégrant un mur d'escalade
- Une demi-pension de 400 repas
- Quatre logements de fonction

Montant global affectée au « 1% artistique » : 105 000 € HT.

Nombre de candidats présélectionnés par le comité artistique pour présenter un projet : 3.

L'installation de l'œuvre s'effectuera une fois le collège construit et en service. L'œuvre devra en effet être définitivement installée sur le site avant le 18 avril 2020 alors que la mise en service du collège est fixée à août 2019.

Programme de la commande artistique :

Le collège s'inscrit dans un tissu de voies de transports historiquement dense (ferroviaire et autoroutier) et qui fera désormais partie d'un plan urbanistique global à l'aune du Grand Paris. Le futur projet artistique pourrait s'inspirer de ce patrimoine particulier sous des formes évoquant les « réseaux », les « flux », les « circuits », propres également au vocabulaire des nouvelles technologies, et ainsi se déployer à plusieurs endroits du collège.

L'œuvre pourrait également prendre la forme d'un signal en investissant le parvis le quel, à l'instar d'un espace public, offrirait une large perspective reliant non seulement l'ancien et le nouveau quartier, celui de l'établissement scolaire, mais aussi les deux communes de La Courneuve et de Drancy.

Montant de l'enveloppe de l'opération du 1% artistique :

L'enveloppe comprend :

- les honoraires de l'artiste lauréat ;
- la cession des droits d'auteurs ;
- le coût de la réalisation et de l'installation de l'œuvre jusqu'à son acceptation définitive, y compris les prestations intellectuelles complémentaires éventuellement nécessaires à sa réalisation (ingénierie, contrôle technique, suivi, coordination, contrôle et réception des travaux) ;
- l'indemnité des 2 artistes présélectionnés non retenus à l'issue de la 2^e phase de consultation, 2 500 € HT par artiste ;
- les taxes et cotisations.

Les deux candidats dont les projets ne seront pas retenus se verront attribuer une indemnité globale et forfaitaire de 2 500 € HT chacun. Le comité artistique se réserve le droit de diminuer ou supprimer cette indemnité pour les offres dont les prestations seraient jugées insuffisantes, ou non conformes au programme du concours par le comité artistique.

Déroulement de la procédure de mise en œuvre du 1% artistique :

La procédure de mise en œuvre du 1% artistique pour le collège se déroule comme suit :

1. élaboration du programme de la commande ;
2. examen des candidatures par le comité artistique et présélection de trois candidats ;
3. examen des projets des artistes et choix de l'artiste lauréat ;
4. signature du contrat de réalisation.

Dossier de candidature :

Pour être recevable, le dossier de candidature sera obligatoirement constitué des pièces suivantes, datées et signées par le candidat :

- une lettre de candidature, qui précisera la forme juridique de la candidature (artiste individuel ou groupement) et, en cas de groupement, sa nature et le nom du mandataire : curriculum vitae actualisé, organisation, compétences, capacités techniques et garanties professionnelles (attestation de la Maison des Artistes ou AGESEA, n° SIRET ou équivalent étranger) ;
- une note de motivation d'une page maximum précisant le cas échéant les premières orientations du candidat, sans toutefois proposer un projet artistique précis ;
- une sélection d'œuvres majeures du candidat (maximum 10 pages A4), présentée en couleurs. Ces références seront accompagnées d'une légende de quelques lignes précisant l'année de réalisation des œuvres et, le cas échéant, le maître d'ouvrage et l'objet de la commande ;
- un texte d'une page sur la démarche artistique générale de l'artiste.

L'attention des candidats est attirée sur le fait qu'aucun autre document artistique ne sera pris en compte (catalogues d'exposition, portfolios, monographies etc.).

Le dossier de candidature devra être rédigé en langue française.

Critères de sélection des candidatures :

- qualité artistique du dossier de candidature ;
- adéquation de la candidature par rapport à la commande ;
- capacité du candidat à assurer l'ensemble des phases de la commande.

Dossier de consultation :

Le dossier de consultation comprend :

- le présent règlement de consultation incluant le programme de la commande artistique ;
- une présentation du projet de collège avec notice architecturale et éléments iconographiques.

Le dossier de consultation est accessible via un site de partage de documents. Pour cela, il convient d'adresser un courriel de demande d'accès au dossier de consultation à adim.3colleges93@vinci-construction.fr en précisant nom, prénom, et « 1% artistique, collège intercommunal de Drancy/La Courneuve - Dossier de candidature ».

Une notification sera alors adressée directement sur la messagerie de courrier électronique du candidat avec un identifiant et un mot de passe ainsi qu'un lien pour accéder directement au site de partage de document dédié au « 1% artistique » du collège intercommunal de Drancy/La Courneuve.

Conditions de remise des candidatures :

Les candidatures devront être transmises via un site de partage de documents. Pour cela, il convient d'adresser un courriel de demande d'accès au dossier de consultation à adim.3colleges93@vinci-construction.fr en précisant nom, prénom, et « 1% artistique, collège intercommunal d'Aubervilliers/Saint-Denis - Dossier de candidature ».

Les candidats ayant déjà demandé un accès pour consulter la candidature n'ont pas besoin de renouveler leur demande d'accès au site de partage de documents.

Une notification sera alors adressée directement sur la messagerie de courrier électronique du candidat avec un identifiant et un mot de passe ainsi qu'un lien pour accéder directement au site de partage de document dédié au « 1% artistique » du collège intercommunal de Drancy/La Courneuve.

Date limite de réception des candidatures : le 28 janvier 2019 à 17h00.